

Extrait de :



MAI-JUIN 2001

N° 318

# VERS LA REGION URBAINE DE PARIS ?

Daniel BEHAR

**V**oilà bientôt 40 ans que, sous l'égide de la DATAR notamment, le Bassin Parisien constitue un objet pour l'action publique. Durant tout ce temps, cette action a été centrée, selon deux stratégies successives radicalement opposées, sur la question du décrochage, social, économique entre l'Ile-de-France et l'ensemble territorial qui l'entoure. Cette lecture est-elle encore pertinente ? N'est-il pas temps d'adapter l'action publique à une vision plus intégrée de la Région Urbaine de Paris ?<sup>1</sup>

les  
années  
60

La question du Bassin Parisien apparaît sur l'agenda politique, à la fin des années soixante, lors de l'élaboration du V<sup>ème</sup> Plan. Elle constitue l'expression d'une volonté de répartition équilibrée des fruits de la croissance.

## □ La mesure des écarts centre/périphérie...

Dans le droit fil du discours relatif aux effets négatifs des déséquilibres entre l'Ile-de-France et la province, on constate l'amplitude de ces contrastes entre l'Ile-de-France et le reste du Bassin Parisien. Centre et périphérie s'opposent mais apparaissent potentiellement complémentaires. On considère à cette époque que la croissance francilienne n'a pas de limite, qu'elle offre au Bassin Parisien s'il en saisit l'opportunité - autrement dit si l'Etat s'en préoccupe - la possibilité d'en tirer parti, d'organiser de nouveaux pôles de développement en son sein. Parce qu'elles se fondent sur une problématique que l'on qualifierait aujourd'hui de " division spatiale du travail ", les analyses de cette période ont le souci de mettre à jour les spécialités et les complémentarités avérées ou potentielles entre les divers territoires qui composent le Bassin Parisien.

## □ ... pour assurer le « déversement territorial »

S'appuyant sur cette lecture des enjeux territoriaux, la logique d'action publique qui se développe alors vise, comme l'indiquent les Directives nationales d'aménagement pour le Bassin Parisien, en 1970, à " orienter vers les régions de la couronne les activités qui doivent s'implanter à proximité de Paris et qui, autrement, alimenteraient de façon excessive la croissance parisienne ". La crainte exprimée par Olivier Guichard en 1966 de voir le Bassin

---

<sup>1</sup> Cet article est issu d'un rapport établi pour le compte de la DATAR

Parisien " écartelé entre des attractions contradictoires, et réduit par-là au rôle de no man's land économique " conduit donc les pouvoirs publics à concevoir une politique volontariste de déversement d'une partie du potentiel de développement du centre (l'Ile-de-France) vers la périphérie (le Bassin Parisien). C'est ce que, rétrospectivement, la DATAR caractérise en 1990 comme un souci de " faire de la couronne le réceptacle d'un éventuel trop-plein du développement de la région parisienne ".

Structurée par ces principes, l'intervention publique sur le Bassin Parisien s'organise alors autour de deux leviers majeurs.

Le premier de ces leviers consiste en la réalisation d'infrastructures routières. Une telle logique de déversement du centre vers la périphérie suppose que ces infrastructures soient pour l'essentiel radiales, à même de faciliter ce déversement en cascade.

Autour de ces infrastructures peut alors être mise en œuvre la politique dite de décentralisation industrielle. On fait le pari que le déversement parisien, selon des axes radiaux, peut en s'appuyant sur les " vocations " des départements et zones voisines donner naissance à de nouveaux pôles économiques. La logique organique - ou fordiste si l'on préfère - qui prévaut alors conduit à structurer cette décentralisation économique selon un modèle spécialisé : la conception au centre, l'exécution à la périphérie.

C'est dans cet esprit que sont constituées quatre zones d'appui : la Basse vallée de la Seine, les vallées de l'Oise et de l'Aisne, la Loire moyenne et le Nord champenois. Ce processus volontariste tient compte des personnalités ou vocations territoriales pour qualifier et diversifier ces dynamiques de polarisation : " l'industrie industrialisante ", c'est-à-dire l'industrie lourde au bord de l'eau pour la vallée de la Seine ; les fonctions de communication - la logistique dirait-on aujourd'hui - pour les vallées de l'Oise et de l'Aisne ; la recherche scientifique et les services pour l'axe ligérien. Ce paysage dessine bien une vision organiciste du fonctionnement du Bassin Parisien dans son ensemble : comme dans une manufacture, chaque élément ne prend sens que comme la partie d'un tout ; la cohérence territoriale et socio-économique ne peut se lire qu'à l'échelle du Bassin Parisien dans son ensemble.

les  
années  
90

La politique dont on vient d'esquisser à grands traits les caractéristiques prend véritablement forme dans la dernière ligne droite des Trente Glorieuses. Cela explique pour partie la modestie de ses effets. La chute de la croissance démographique accompagne la crise économique et met à mal une capacité de réalisation de grands programmes d'équipement.

En sommeil durant une quinzaine d'années, la question du Bassin Parisien émerge à nouveau au début des années 90. Cette résurgence a pour origine un constat d'échec. En dépit du volontarisme affiché, l'écart entre l'Ile-de-France et le Bassin Parisien s'est creusé.

### □ Le découpage en strates urbaines...

On ne peut que constater l'épuisement du système fordiste, et le processus de découplage entre Ile-de-France et Bassin Parisien. Pire, c'est bien selon les termes de Félix Damette, une " symétrie inverse " qui caractérise les évolutions respectives de ces deux territoires : plus l'Ile-de-France croît et se développe, plus, globalement, le Bassin Parisien stagne, voire s'anémie,

au profit d'une croissance qui l'ignore pour bénéficier davantage à des régions plus éloignées, de l'axe rhodanien au littoral méditerranéen.

On renonce donc à l'optimisme qui prévalait jusqu'alors. Dans le modèle fordiste précédent, centre et périphérie s'opposent, mais restent couplés et laissent espérer un rapprochement, voire une homogénéisation graduelle. Avec cette nouvelle lecture, le constat est bien plus pessimiste : la dynamique de l'Ile-de-France ne profite pas au Bassin Parisien, et à toutes les échelles, la croissance des pôles semble se nourrir de la relation " horizontale " avec d'autres pôles, plus que des relations verticales traditionnelles avec leur arrière-pays.

Autrement dit, le découplage Ile-de-France/Bassin Parisien apparaît durable, le raccrochage entre ces deux territoires ne peut plus constituer l'horizon de l'action publique.

Le seul espoir de " sortie de crise " concerne quelques espaces bien circonscrits.

Comme l'indique le Datar, " seules des villes voisines, organisées en réseau pourraient former des ensembles de poids et générer un développement en grande partie autonome ".

Ce sont donc ces espaces millionnaires (Caen/Rouen/Le Havre ; Reims/Chalons/Eprenay/Troyes...) qui focalisent l'attention.

Les autres territoires sont pour l'essentiel considérés et analysés comme des " décalques mineurs " de cette référence : il en est ainsi des " espaces de projet " tels que le Triangle de l'Eure (Vernon-Louviers-Evreux) ou le réseau Dreux/Rambouillet/Chartres.

On bascule donc d'une lecture spatiale en couronne, tendancielle exhaustive à l'échelle du Bassin Parisien à une lecture stratifiée, centrée sur la strate des réseaux urbains potentiellement autonomes et compétitifs, et partielle, limitée à certains territoires considérés comme " stratégiques ".

Cette lecture territoriale érige la question de l'étalement urbain en problème majeur sous le vocable aujourd'hui consacré des " franges franciliennes ". Cet étalement urbain qui transgresse les frontières administratives et dilue les identités territoriales, parasite le repérage et l'affirmation des réseaux urbains et partant, leur compétitivité potentielle en regard de l'Ile-de-France. Cette double quête d'autonomie et de compétitivité exige une distinction nette des strates et des réseaux urbains : les franges franciliennes brouillent le jeu et sont donc considérées comme une pathologie à réduire.

#### □ ... pour assurer l'attractivité d'aires métropolitaines

Les préoccupations de concurrence et de compétitivité des territoires qui marquent cette époque trouvent dans le cadre des réflexions et orientations pour le Bassin Parisien un écho - si ce n'est une concrétisation - majeur. Ce qui vaut pour la métropole francilienne (la quête des attributs de la " ville globale "), vaut, un cran au-dessous pour les réseaux millionnaires virtuels du Bassin Parisien.

L'objectif majeur de l'action publique qui se définit alors est de leur faire atteindre le " seuil critique " de visibilité et de performance. Celui-ci est régulièrement identifié alors comme la capacité à attirer et accueillir un jeune ménage de cadres supérieurs en lui offrant toutes les aménités professionnelles, résidentielles ou récréatives qu'il attend d'une ville (ou en l'occurrence d'un réseau de villes).

Trois leviers d'intervention sont privilégiés.

Le premier a trait, comme de bien entendu aux infrastructures. Mais on procède à un changement de pied symbolique. Là où la stratégie du déversement inter-couronnes

induisait une priorité aux infrastructures radiales, la recherche d'une compétitivité des réseaux de ville passe par le développement des infrastructures en rocade. Il y va de l'autonomie espérée de ces pôles de développement du Bassin Parisien en regard de l'Ile-de-France.

Le second levier consiste à susciter la mise en place de réseaux de ville en leur proposant la création de services et d'équipements mutualisés, partagés ou complémentaires. Les équipements universitaires ou les nouvelles technologies de communication constituent des éléments majeurs de cette offre.

Enfin, un troisième axe vient conforter cette rupture stratégique en regard de la période antérieure. Parce qu'il ne s'agit plus de rechercher des effets en cascade de l'Ile-de-France vers le Bassin Parisien, mais au contraire de garantir l'autonomie relative de ce dernier (ou plutôt de certains de ces pôles), la frontière fonctionnelle entre ces deux territoires ne doit plus être atténuée mais réaffirmée. De là découle le souci inédit de constitution d'un " glacis " entre Ile-de-France et Bassin Parisien, de façon à renvoyer le développement vers les métropoles millionnaires.

C'est le sens de la fonction paradoxale d' " équilibre et de trait d'union " attribuée à ces espaces intermédiaires dans le cadre du Schéma Directeur Ile-de-France.

## Les enjeux contemporains

De l'avis général, cette orientation politique a eu un impact limité, attribué le plus souvent à la modestie relative des efforts qui lui ont été consacrés, au travers du Contrat de Plan interrégional notamment.

Mais au-delà de ce constat, cette logique d'action publique, très marquée par le climat de l'époque, centrée sur les enjeux de concurrence et de compétitivité des territoires paraît, avec le recul, avoir ignoré bien des aspects du Bassin Parisien (par delà les réseaux millionnaires et les franges franciliennes, pour aller vite), et partant bien des enjeux d'action publique.

### ▣ Des dynamiques d'intégration

Il faut sans doute revenir sur la question rejetée précédemment des relations Ile-de-France/ Bassin Parisien. Certes, on peut s'accorder sur la persistance du constat de " décrochage " quantitatif - tant démographique qu'économique - entre Ile-de-France et Bassin Parisien, et donc sur la vanité d'une approche en termes de mesure/réduction des écarts. L'inégalité territoriale entre Ile-de-France et Bassin Parisien s'est accentuée, elle est sans doute durable. Mais ce constat de décrochage n'exclut pas pour autant un renforcement des interdépendances sociales, économiques, fonctionnelles entre Ile-de-France et Bassin Parisien.

Trois arguments au moins viennent à l'appui de cette hypothèse.

En premier lieu, comme le rappelle régulièrement Laurent Davezies, l'interdépendance de fait entre Ile-de-France et Bassin Parisien est proportionnelle à l'effet redistributif de la richesse de l'une vers l'autre. Cette relation est d'autant plus forte qu'on connaît le poids non négligeable de l'argent public dans l'économie des villes du Bassin Parisien.

D'autre part, on ne peut que suivre Félix Damette ou Pierre Beckouche lorsqu'ils soulignent qu'à partir du partage fordiste des tâches entre conception (Ile-de-France) et exécution (Bassin Parisien) par sédimentations successives, ces deux territoires ont aujourd'hui pour partie - et de façon différenciée - " destin lié ". Des travaux récents (IUP - DREIF) montrent que la conjonction du réseau des transports et de cette décentralisation industrielle des années soixante favorise le renforcement de " systèmes productifs ", plus ou moins spécialisés, organisés par grands quadrants angulaires à partir de la capitale. La densité significative des échanges interentreprises par quadrant illustre notamment cette hypothèse.

Enfin - même si leur impact délimite un rayon réduit - on ne peut passer sous silence le rôle des villes nouvelles dans l'affirmation de ces relations socio-économiques entre Ile-de-France et Bassin Parisien. Leur fonctionnement - d'intensité variable pour chacune - en " pompe aspirante et refoulante ", la dissociation entre leurs bassins d'habitat et leurs bassins d'emploi les conduisent à constituer des " agrafes " entre Ile-de-France et Bassin Parisien.

Ces trois constats, ici esquissés, suggèrent alors que la lecture traditionnelle - selon une approche comparative, dans une perspective égalitaire - des couronnes successives qui différencient Ile-de-France et Bassin Parisien, doit être complétée par une lecture plutôt fonctionnelle, et donc en " quadrants " angulaires, des relations entre Ile-de-France et Bassin Parisien.

On constatera sans doute alors que la consistance même de ces quadrants est variable et que leurs personnalités propres s'affirment et se distinguent. Ainsi si l'évidence géographique du corridor Vallée de la Seine à l'ouest confirme des relations Ile-de-France/Bassin Parisien inscrites dans la durée, la facilité des relations à l'Est (le long de l'autoroute A4 de Marne la Vallée à Reims) ne produit guère d'effets marquants. Mais c'est sans doute au Sud Ouest - de Versailles à Saclay, à Chartres et Orléans - que cette dynamique relationnelle paraît le plus visible.

## □ Des processus de différenciation

Ces quelques notations tendent à montrer que la recherche d'une plus grande cohésion territoriale ne peut se limiter à mesurer - une nouvelle fois - l'ampleur des écarts entre Ile-de-France et Bassin Parisien mais doit aussi inciter à observer à la fois la dynamique globale d'intégration qui tend à lier ces deux territoires et les processus

La recherche d'une plus grande cohésion territoriale ne peut se limiter à mesurer - une nouvelle fois - l'ampleur des écarts entre Ile-de-France et Bassin Parisien.

de différenciation qui, en rapprochant certains secteurs d'Ile-de-France et du Bassin Parisien, distinguent des personnalités territoriales au sein de cet ensemble ; au risque de générer de nouvelles inégalités, voire de susciter des ruptures et dissociations.

Simultanément, une relecture contemporaine des enjeux du Bassin Parisien passe sans doute par une reformulation de la question de l'étalement urbain et des franges franciliennes.

Aujourd'hui cet étalement urbain, c'est-à-dire l'inclusion - selon des rayons variables - d'une première couronne du Bassin Parisien dans une vaste région métropolitaine francilienne est un fait avéré. Ce constat change la donne.

## □ Le dynamisme des franges

La croissance résidentielle ne peut plus être aujourd'hui considérée uniquement comme un processus parasite de l'Ile-de-France envers le Bassin Parisien. Les résultats récents du recensement le prouvent : le dynamisme des franges franciliennes est maintenant dû davantage à leur solde naturel que migratoire. Des analyses récentes montrent combien le développement résidentiel - dans ces espaces à la périphérie lointaine de l'Ile-de-France - peut constituer alors, sous certaines conditions, un puissant facteur de développement local et, à certaines échelles, de cohésion sociale et territoriale. Pour faire simple, la croissance résidentielle engendre une demande de services aux ménages, elle-même bénéfique pour l'économie et la société locale en ce qu'elle génère notamment un spectre élargi d'emplois. Une telle dynamique vertueuse, qui fait de la croissance urbaine périfrancilienne un facteur de développement local, a pu être ainsi analysée dans le cas de Beauvais et du Sud de l'Oise. Il va de soi qu'il y a là nulle fatalité mécanique et que seules certaines configurations territoriales sont en mesure de produire de tels effets.

Mais au-delà de cet impact en termes socio-économiques, ces dynamiques liées au développement résidentiel d'une partie du Bassin Parisien induisent une transformation, une complexification de l'organisation territoriale des secteurs concernés. En particulier, ce développement périphérique (du point de vue de l'Ile-de-France) paraît en mesure de renouveler des centralités anémiées au sein du Bassin Parisien. Il ne s'agit plus de centralités " totales ", organisant leur proximité mais, comme on a pu l'observer là encore dans le cas de Beauvais ou de villes moyennes à la périphérie francilienne (Etampes...), de centralités " paradoxales " ou tangentielles, dépendantes et tirant parti de leurs périphéries.

## □ Garantir à chaque territoire sa place

Ces dynamiques complexes d'interdépendance entre Ile-de-France et Bassin Parisien solidarisent donc peu à peu ce vaste territoire et le constituent en une entité, unifiée si ce n'est cohérente, mais selon un mode qui n'est pas toujours celui, vertueux, espéré dans les années 60.

Si l'on s'accorde sur le constat, les enjeux pour l'action publique sont triples : il lui faut en premier lieu gérer les risques de rupture, de dissociation qui peuvent affecter tel ou tel élément du " système " Bassin Parisien. Prévoir de tels risques, tenter de les anticiper nécessite alors de comprendre et maîtriser les processus en cascade de valorisation et de dévalorisation, induits par l'émergence ou l'affirmation de tel ou tel pôle de développement. Globalement, centrer l'action publique sur cette question des risques et sur les effets - incertains - des dynamiques de développement, revient à afficher une orientation stratégique globale : reconnaître et garantir à chaque territoire sa place dans un système Bassin Parisien multiforme. Il s'agit bien de la traduction stratégique de l'exigence de conciliation des valeurs de compétitivité et de cohésion portées par l'action publique aujourd'hui.

Veiller ainsi à garantir à chaque territoire sa place dans un système complexe nécessite de travailler à sa bonne " insertion territoriale ", à tous les niveaux.

L'enjeu consiste à assurer, au travers des différents leviers sectoriels, un positionnement effectif de chaque espace, de chaque pays ou agglomération, au sein du maillage territorial du Bassin Parisien, et ce à toutes les échelles.

## □ Territorialiser l'action publique

Il faut pour cela engager un processus de territorialisation de l'action publique.

Cette notion de territorialisation exprime un basculement majeur en matière d'action publique pour le Bassin Parisien. En forçant le trait, on peut affirmer que jusqu'à présent, la politique relative au Bassin Parisien était une politique mono-scalaire, à l'échelle exclusive du Bassin Parisien dans son ensemble, des relations interrégionales, qu'il s'agisse d'assurer le déversement sur les zones d'appui de la décentralisation industrielle ou de favoriser la compétitivité des réseaux urbains millionnaires.

Concilier compétitivité et cohésion nécessite de concevoir une action publique cohérente à toutes échelles qui "solidarise" le Bassin Parisien à tous les niveaux géographiques, vis à vis du dehors (la France et l'Europe) et au dedans.

Deux enjeux peuvent être reconsidérés sous cet angle : les franges franciliennes et les capitales régionales.

Les franges franciliennes ne peuvent plus être appréciées comme une pathologie à résorber mais comme un état de fait - la région urbaine de Paris a débordé les frontières de l'institution régionale – et, dans certains cas, comme un atout pour le développement local.

On veut souligner qu'émerge sur ces territoires de franges une organisation urbaine d'un type nouveau (ce que d'aucuns nomment *la ville émergente*), selon des configurations variables, qui déstabilise et recompose la structure territoriale antérieure.

Concilier  
compétitivité et  
cohésion  
nécessite de  
concevoir une  
action publique  
cohérente à  
toutes échelles,  
qui « solidarise »  
le Bassin parisien  
à tous les  
niveaux  
géographiques.

Prendre acte de cette nouvelle donne impose un reformatage global des politiques publiques. Pour prendre un seul exemple, le fonctionnement de ce type de territoire brouille totalement les cartes des références et des outils habituels de la politique de l'habitat : les valeurs foncières et immobilières ne suivent pas une courbe centre/périphérie, la diversité sociale renvoie à une catégorisation spécifique... Le chantier d'une territorialisation des politiques de l'habitat adaptée à ces situations de franges est à peine ouvert.

Si la constitution des réseaux urbains millionnaires n'a guère été probante, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de capitales régionales du Bassin Parisien (ou villes importantes) ont, ces dernières années, accru leur compétitivité. Amiens, Orléans ou Troyes en constituent des exemples notables. Si les diagnostics ne sont pas stabilisés, il semble bien que ces dynamiques de croissance aient peu ou prou partie liée avec le système parisien.

Mais, demeure la question du rôle de ces agglomérations vis-à-vis de leurs territoires. La double exigence de compétitivité et de cohésion exige de questionner la fonction de ces agglomérations vis-à-vis de leurs systèmes urbains locaux et leur (faible ?) capacité d'entraînement territorial. L'intégration à une échelle macro-géographique peut induire des



processus de fragmentation à des échelles plus réduites. C'est là le défi que doit relever l'action publique au travers de sa territorialisation.

### □ Créer des espaces de réflexion collective

Enfin, une telle approche modifie les enjeux en termes de régulation publique. Le débat entre des conceptions centralisée ou décentralisée de la politique en direction du Bassin Parisien est dépassé. La perspective ici esquissée confère à l'Etat - et exige de lui - un rôle majeur : il est le seul à même de décliner cette stratégie de façon cohérente à toutes les échelles, et donc éviter son cantonnement au niveau interrégional et des administrations régionales.

Mais elle pose simultanément question aux collectivités territoriales. Chaque collectivité doit bien évidemment sortir de son champ de compétences mais elle ne peut pour autant en rester à énoncer un projet de territoire à son échelle. Dans un ensemble qui fait système, où les interdépendances sont multiples, l'enjeu majeur de la régulation politique a trait aux interactions entre les niveaux politiques. Au-delà du développement des pays et des agglomérations, la mise en place - plus ou moins formalisée - d'espaces de réflexion collective et d'énonciation stratégique, à des échelles intermédiaires floues (tel ou tel quadrant, telle ou telle frange) peut constituer un mode de régulation adaptée à la situation du Bassin Parisien.

Les dynamiques récentes en Ile-de-France montrent que de telles initiatives informelles se développent aujourd'hui - de la vallée de la Bièvre au territoire du génopole en Essonne, en passant par le secteur Est entre Paris et Marne-la-Vallée - et constituent une contribution nécessaire à la régulation publique de systèmes territoriaux complexes.

### □ Vers des relations plus équilibrées

Depuis quarante ans, la question du Bassin Parisien constitue - avec des hauts et des bas - une constante des politiques d'aménagement du territoire. La prégnance de la Région-capitale en France est telle qu'on ne peut ignorer ses effets sur un ensemble géographique contigu plus large, celui du Bassin Parisien.

Au nom de cette exigence, on a pu observer deux attitudes successives. La première a consisté à prendre appui sur le dynamisme de Paris et de sa région pour organiser le développement du Bassin Parisien. La seconde visait implicitement à préserver la métropole francilienne du handicap constitué par le Bassin Parisien, et plus explicitement à extraire les espaces les plus performants du Bassin Parisien de leur dépendance de Paris.

Le moment est sans doute venu pour aborder cette constante de l'aménagement du territoire de façon plus sereine. Il paraît possible, au-dedans, d'établir des relations plus équilibrées entre une Ile-de-France dont on mesure mieux la fragilité interne et un Bassin Parisien qui malgré des signes alarmants fait preuve d'une certaine vitalité, pour, au dehors à l'échelle européenne, construire une présence plus affirmée de cet ensemble, la Région Urbaine de Paris, en regard d'une périphérie du territoire national aujourd'hui en situation favorable. ■

## POUR EN SAVOIR PLUS

- ACADIE, *Les systèmes traits d'union entre Ile-de-France et Bassin Parisien*, DRE Ile-de-France, 1994.
- ACADIE, *Les petites villes en Ile-de-France : entre la cité équilibrée et la ville éclatée*, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, Direction des Affaires Économiques et Internationales, 1997.
- ACADIE, CEIL, *Les villes nouvelles dans le bassin parisien : le cas de Marne la Vallée*, DRE Ile-de-France, 1998.
- P. BECKOUCHE, *Bassin Parisien 2015 : extrait des Actes du colloque CPVS/DRAST/DATAR\_mars 1996*, Techniques Territoires et Sociétés, n° 33, décembre 1996.
- P. BECKOUCHE, GEOMEDIA, *Mission d'animation interrégionale de la prospective du Grand Bassin Parisien*, Paris : GEOMEDIA, 1996.
- DATAR, *Aménager le Bassin Parisien : premières réflexions*, Paris : DATAR, 1990.
- DATAR, F. WELLHOFF Coord., *Livre Blanc du Bassin Parisien*, Paris : La Documentation Française, 1992.
- DATAR, MINISTERE DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, F. DAMETTE, J. SCHEIBLING, *Le Bassin Parisien, système productif et organisation urbaine*, Paris : La Documentation Française, 1992.
- DATAR, CONFERENCE PERMANENTE DES PRESIDENTS DE REGION, *Charte du Bassin Parisien*, Paris : DATAR, 1994.
- DATAR, DRE ILE-DE-FRANCE, PREFECTURE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE, UNIVERSITE DE PARIS 1, INSEE, P. BECKOUCHE, *Pour une métropolisation raisonnée : diagnostic socio-économique de l'Ile-de-France et du Bassin Parisien*, Paris : La Documentation Française, 1999.
- L. DAVEZIES, " Les illusions d'optique du Grand Bassin Parisien " *Pouvoirs Locaux* n° 32, 1997.
- IUP, *Les effets d'entraînement du développement territorial dans le Bassin Parisien*, DRE Ile-de-France, 1998.
- METROPOLIS, *Bassin parisien 2015*, n° 104-105, 1995.
- CEIL, *Diagnostic territorial du Beauvaisis*, Mairie de Beauvais, DDE de l'Oise, 2000.
- P. THIARD, *Les mutations du système productif et de l'activité dans le Bassin Parisien : les dynamiques récentes d'un système géographique*, Reims : Travaux de l'Institut Géographique de Reims, n° 97-98, 1998.